

Paris, le 27 mars 2018

Communiqué de presse

Pour l'ANEM, l'introduction de deux nouvelles ourses dans les Pyrénées ne peut se concevoir sans réelle concertation et acceptation des populations locales

Marie-Noëlle BATISTEL, députée de l'Isère, et Annie GENEVARD, députée du Doubs, respectivement présidente et secrétaire générale de l'Association nationale des élus de la montagne, ont pris acte de l'annonce faite le 26 mars par Nicolas HULOT, Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et Solidaire, de son intention d'introduire à l'automne deux nouvelles ourses dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

Les deux dirigeantes de l'ANEM relèvent que le ministre mise sur un dialogue réussi avec les éleveurs...mais celui-ci reste à entamer. Elles attirent son attention sur le fait que la concertation annoncée doit être un véritable échange où la parole de chacun est entendue et respectée. Selon elles, toute réintroduction de prédateurs ne peut se concevoir que si son « acceptabilité sociale » est clairement établie et fait l'objet d'un consensus massif de la part des populations locales (sur l'ensemble du massif), au nombre desquelles les éleveurs et les élus des collectivités territoriales tiennent une place prééminente.

En tout état de cause, elles désapprouveraient toute justification de la décision du ministre si la concertation annoncée ne prenait pas en compte l'ensemble des points de vue, pour éviter la reproduction du scénario qui a abouti à la mise en œuvre du plan national d'action sur le loup pour 2018-2023 qui ne satisfait ni les éleveurs ni les élus pas plus que les défenseurs de l'environnement.

Contact : Olivier LAMOUREUX : tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.